



MAIRIE DE NEUVIC
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
19160 NEUVIC

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le NEUF AVRIL, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 mars 2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

	Présent	Absent représenté par	Absent non représenté
<i>MIERMONT Dominique (Maire)</i>	X		
<i>CONDAMINAT Céline (1^{ère} adjointe)</i>	X		
<i>LAMOTHE Delphine (2^{ème} adjointe)</i>	X		
<i>PRADEL Danielle</i>	X		
<i>JOURDE Jean</i>	X		
<i>BETOULE Philippe</i>	X		
<i>BERTRANDY Pierre</i>	X		
<i>BOULEAU Jean-Marc</i>	X		
<i>BUGEAT Nathalie</i>	X		
<i>NOEL Sylvain</i>	X		
<i>CHASSAGNARD Fanny</i>	X		
<i>GOURRAUD Rosa-Line</i>		BOULEAU Jean-Marc	
<i>JOSEPH Joëlle</i>	X		
<i>MAURY Christine</i>	X		
<i>LARTIGAUT Catherine</i>	X		
<i>REPEZZA Guillaume</i>	X		
<i>MURAT Thierry</i>	X		
<i>HERNANDEZ DE CASTRO Nathalie</i>	X		
Total	17	1	0



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20240527-27-05-24-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024
Publication : 31/05/2024

Approbation du compte rendu du CM du 25/03/24

ABST. 1
CONTRE 1
POUR 16

En ouverture de séance, Madame Le Maire présente et accueille Mme Ingrid Poirier, Conseillère aux Décideurs Locaux, qui apporte son expertise concernant ce conseil municipal consacré au budget.

Mme Nathalie Hernandez de Castro fait remarquer que ses questions concernant les bornes qui seront installées sur la nouvelle aire de camping-cars n'ont pas été notées au PV du dernier Conseil.
Mme le Maire lui répond que celles-ci y seront ajoutées.

Mme Céline CONDAMINAT intervient pour revenir sur une des remarques de Mme Nathalie Hernandez de Castro concernant la publication des PV : ceux-ci ne peuvent être publiés avant leur approbation au conseil suivant.

Budget principal : approbation du compte de gestion 2023

ABST. 0
CONTRE 0
POUR 18

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'approuver la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif. En effet, les services de la DGFIP vérifient et contrôlent les titres et mandats, afin d'attester de la fiabilité et de la sincérité des comptes de la commune.

Compte Administratif 2023 du Budget Principal

Mme Céline CONDAMINAT (élue Présidente de séance) reprend les différentes sections du budget.

M. Thierry Murat fait remarquer une différence entre le prévisionnel et le réalisé en ce qui concerne les projets.

ABST. 0
CONTRE 5
POUR 13

Mme Poirier explique que le budget doit être à l'équilibre et que l'importance est de s'assurer d'avoir provisionné suffisamment pour les projets qui ont été prévus dans la section d'investissement. En revanche, pour la section de fonctionnement, il faut rester au plus près de ce qui a été budgété.

Mme le Maire illustre les propos de Mme Poirier : pour le projet des menuiseries de l'école, les travaux ne sont pas totalement terminés, car l'entreprise a tardé à intervenir à la fin du chantier. Les subventions correspondant à ce projet n'ont par conséquent pas été touchées dans l'intégralité. Les recettes prévues ne correspondent donc pas à ce qui a été réellement perçu.

Par contre, pour la voirie, les travaux sont totalement finis et les subventions ont bien été versées comme prévu.

Thierry Murat s'interroge à nouveau sur la différence entre les subventions prévues dans les budgets prévisionnels et la réalité des versements.

Philippe Betoule lui rappelle que cela s'explique par le non achèvement de certains chantiers, en raison de délais d'intervention des entreprises.

Mme le Maire ajoute que de nombreux projets ont vu le jour. Elle cite en exemple la Maison France Services, le city stade, les menuiseries de l'école, l'aire de camping-cars, le programme voirie, les aménagements au centre équestre, les études au Tiers-Lieu, les gîtes d'Ursanges, le cimetière...

Mme Christine Maury trouve que les travaux au cimetière n'ont pas été fait correctement. Elle évoque la formation de trous dans le terrain.

Madame le Maire poursuit en évoquant les projets qui vont être réalisés prochainement, notamment la réhabilitation de la salle omnisports et le clubhouse. Elle ajoute que le projet du lotissement Clozange est également à souligner.

Mme Catherine Lartigaut interpelle l'assemblée sur le fait que le terrain avait été acheté par l'ancienne municipalité.

Mme le Maire en convient mais répond que l'intégralité du projet a été porté et mis en œuvre par la municipalité actuelle.

Mme Nathalie Hernandez de Castro explique qu'on ne peut toujours pas acheter les terrains.

Mme le Maire lui répond que cette affirmation est erronée et que les terrains sont bien en vente.

On fait passer la feuille pour signature.

ABST. 0

Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du Budget Principal

CONTRE 0

Mme Céline Condaminat annonce un résultat excédentaire de :

POUR 18

1 048 072 euros, dégagé de la section de fonctionnement.

Budget annexe du CCAS : approbation du compte de gestion 2023

ABST. 0

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de voter la concordance relevée par la DGFIP, entre le compte de gestion et le compte administratif.

CONTRE 0

POUR 18

Compte Administratif 2023 du Budget Annexe du CCAS

Mme Nathalie Hernandez de Castro indique que le CCAS ne se réunit à son sens pas assez régulièrement et pas assez souvent.

ABST. 0

CONTRE 0

POUR 18

Mme le Maire lui fait remarquer qu'elle n'était pas présente lors de la dernière réunion en décembre 2023, et qu'une prochaine réunion aura lieu en septembre 2024.

ABST. 0

CONTRE 0

POUR 18

Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du Budget Annexe du CCAS

Madame Céline Condaminat annonce un résultat excédentaire de 14 965 euros.

ABST. 0

CONTRE 0

POUR 18

Taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Mme Céline Condaminat explique que les taxes locales ne seront pas augmentées.

Budget Primitif 2024 du Budget Principal

Mme Céline Condaminat commente les grands chapitres budgétaires.

Elle précise qu'au Chapitre 12, la prime pouvoir d'achat est prise en compte.

Elle précise également la signification des dotations aux provisions (compte 068), il s'agit d'une enveloppe prévue pour les remboursements des prestations non effectuées au centre équestre.

ABST. 0

CONTRE 5

POUR 13

Mme Céline Condaminat annonce un budget à l'équilibre pour un montant de 4 041 103 euros.

Mme Dora Chudeau (Direction des Services, sous couvert de Madame le Maire) fait remarquer que l'autofinancement prévisionnel qui se monte à 1 033 375.72 euros est à souligner, car elle atteste de la bonne santé financière de la commune.

Thierry Murat revient sur la différence qu'il a observée entre les subventions prévues et les sommes réellement perçues.

Mme le Maire lui répond que les subventions sont touchées quand les projets sont terminés, et cela se fait rarement sur une seule année budgétaire.

Me Guillaume Repezza souhaiterait voir les projets qui sont prévus sur le

chapitre 21.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20240527-27-05-24-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024

Publication : 31/05/2024

Les opérations programmées sont projetées et commentées par Mme Dora Chudeau (sous couvert de Madame le Maire)

Mme Catherine Lartigaut demande des nouvelles du projet qui concerne le café de la gare.

Mme Christine Maury ajoute qu'une annonce est en ligne pour le vendre.

Mme Catherine Lartigaut fait remarquer qu'un arrêté de péril existe concernant ce bâtiment qui menace de s'effondrer.

Mme Dora Chudeau (sous couvert de Madame le Maire) précise qu'il existe en effet deux arrêtés. Le propriétaire, qui a été sollicité depuis des mois par la mairie, n'a toujours pas donné de réponse. Il risque une expropriation.

Budget Primitif 2024 du CCAS

ABST. 0

CONTRE 0

POUR 18

Madame Céline Condaminat présente les chiffres qui sont sensiblement les mêmes que ceux du budget précédent.

Subventions aux associations

Mme Delphine Lamothe rappelle qu'une commission s'est tenue et que l'enveloppe est prévue avec une réserve pour d'éventuelles subventions exceptionnelles.

M.Thierry Murat s'interroge sur la signification d'« AGHD » et d'« Ameli »
Mme Delphine Lamothe lui précise qu'il s'agit de l'Association des Gorges de la Haute Dordogne ainsi que de l'association Millesources.

ABST. 0

CONTRE 0

POUR 18

Mme Christine Maury interpelle l'assemblée sur le fait que certains dossiers n'ont pas été présentés le jour de la commission.

Mme Delphine Lamothe lui répond que certaines demandes sont arrivées après la commission.

Mme Catherine Lartigaut demande des informations sur les deux nouvelles demandes faites par des associations qui proposent des cours de théâtre.

Il est noté qu'il manque la subvention qui sera allouée à l'amicale des aînés, elle est bien prévue mais a été omise dans le tableau.

Prime pouvoir d'achat

Mme Nathalie Hernandez de Castro demande combien de salariés sont concernés.

ABST. 0

CONTRE 0

POUR 18

Mme le Maire lui indique que 26 agents recevront cette prime, elle sera versée en une seule fois fin avril, au taux maximum prévu par le décret.

Temps partiel

Mme le Maire explique qu'un agent a fait part de sa volonté d'un départ progressif à la retraite. Il demande à être à 60 %.

ABST. 1

CONTRE 3

POUR 14

Autorisation au recours d'une Délégation de Service Public (DSP) pour le Centre Equestre Municipal de Neuvic

Mme le Maire rappelle qu'une commission spécifique s'est réunie pour étudier les différents modes de gestion possible pour le centre équestre et s'est prononcé à l'unanimité pour une DSP.

Dora Chudeau (sous couvert le Madame le Maire) rappelle les étapes de la procédure.

Mme Dora Chudeau (sous couvert de Madame le Maire) pour finir rappelle que l'assemblée avait voté la fongibilité des crédits.

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Dans le cadre du référentiel M57, comme pour les autres instructions, les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, unité de vote sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante.

Questions diverses

Hôtel du lac

Mme Dora Chudeau (sous couvert de Madame le Maire) explique que les avocats se sont contactés. L'avocat de la collectivité défend nos intérêts sur les points suivants : le flou concernant les travaux qui relèvent de la commune ou des gérants, la clause de non-concurrence qui s'arrête en juin 2024, l'éventuelle revalorisation du loyer ainsi que les périodes d'ouverture. Il y aura un nouveau chef à la Guinguette et celle-ci ouvre le 1^{er} mai. Elle précise que l'avocat des gérants est difficile à contacter.

Mme Catherine Lartigaut confirme que cette clause de non concurrence n'est pas constructive.

M. Thierry Murat ajoute que l'avocat des gérants a tout intérêt à faire durer la procédure puisque les conditions actuelles leur sont favorables.

Circulation

Mme le Maire fait passer une information au sujet de la prochaine réunion publique qui doit se tenir lundi 15/04 à 18h30 à la salle polyvalente au sujet de la circulation dans le bourg, de la prochaine zone bleue du centre bourg et du sens interdit de la rue de l'agriculture.

La séance est levée à 21h45.

P/lo N. Bugeat



Madame la Maire
Dominique MIERMONT